

■ Direction Attractivité Internationale

Délibération n° 36

Conseil municipal du 2 juillet 2010

Echanges Internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation

*Mme DANIEL, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes a mis en œuvre diverses actions visant à renforcer son attractivité par le biais d'échanges internationaux. A ce titre, elle soutient les initiatives engagées par les partenaires associatifs.

Les subventions de fonctionnement et les aides à caractère exceptionnel que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation répondent à cette préoccupation.

Il est ainsi proposé, conformément au tableau joint en annexe 1:

-au titre des échanges, d'aider financièrement des établissements d'enseignement secondaire nantais, ainsi que différentes associations culturelles internationales nantaises, dans leurs programmes et projets internationaux, ceci pour un montant de 14 640 € (programme 35C).

-au titre des actions développées par des associations ou des partenaires dans le cadre de l'Espace Cosmopolis, pour un montant de 2000€ (programme 35B).

La somme totale de 16 640 € sera imputée au chapitre 65, programmes 35 B et 35 C, sous fonction 048.

Le Conseil délibère et, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve le versement de subventions en faveur des associations se proposant de développer des actions à caractère international pour un montant de 16 640 € conformément au tableau joint,

2. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 8 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT